

Communiqué de presse  
du 25 novembre 2009

## Vent de grogne au CSFPT

Trois sujets, illustrés par cinq projets de décrets, étaient à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 25 novembre 2009, réunie sous la présidence de **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord.

Premier sujet, très attendu par les fonctionnaires territoriaux, la **prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement** correspondant aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail, ainsi que les modalités d'application.

Plusieurs amendements proposés qui visaient à mieux prendre en compte les réalités de la FPT, ont été rejetés par le gouvernement. Résultat : avis favorable avec les seules voix des employeurs de la majorité et l'abstention du collègue unanime des salariés et des élus de gauche.

Deuxième sujet porté par deux projets de décrets, la **réforme des cadres d'emplois de la catégorie B de la FPT** et l'échelonnement indiciaire afférent. La rédaction, telle que dupliquée du dispositif arrêté pour les fonctionnaires d'Etat, conduit à bloquer toute promotion dans les petites communes et à revenir au système des quotas d'avancement.

Cette non prise en compte des réalités communales a fortement irrité le CSFPT, malgré l'engagement de la DGCL «à mettre au point une formule qui tienne compte des remarques du CSFPT».

Résultat pour cette réforme également très attendue : zéro vote pour, cinq abstentions (élus de la majorité) et unanimité des votants contre (organisations syndicales et élus de gauche).

Le dernier texte modifie le dispositif du **compte-épargne-temps (CET)**, afin d'offrir la possibilité d'en «monétiser» une partie sous différentes formes. Même causes, mêmes effets : avis défavorable, avec 7 pour (élus de la majorité), 18 contre (CGT, CFDT, FO, FA-FPT et un élu de gauche) et 10 abstentions (CFTC, UNSA, élus de gauche).

Enfin, le CSFPT a entendu une communication de la DGAFP sur la signature le 20 novembre de l'accord sur la **santé et la sécurité au travail**. Plusieurs membres des deux collèges ont souligné l'importance de cet accord pour développer une culture de prévention et de santé au travail, qui est «une préoccupation constante des employeurs territoriaux», selon le président Bernard Derosier, et dont il a été signalé que, pour la première fois, l'ensemble des employeurs publics des trois versants de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux) étaient signataires.

Il ressort de cette séance une impression de grogne sous l'effet de l'abus de copié-collé avec des textes conçus pour la fonction publique d'Etat et des refus de prise en compte d'amendements qui vont jusqu'à décourager ceux qui aspiraient à voter positivement pour certains textes qui apportent, cependant, des avancées statutaires.

Prochaine séance, le mercredi 16 décembre 2009